

Accompagnement personnalisé

Mise en place des 2 heures d'accompagnement personnalisé

Enjeu : répondre de manière diversifiée aux besoins des élèves, favoriser la maîtrise progressive par l'élève de son parcours de formation et d'orientation

Mise en œuvre : l'accompagnement personnalisé s'adresse à tous les élèves **tout au long de leur scolarité** au lycée :

- il relève de **l'autonomie des établissements**, se construit au sein d'un **projet d'équipe** et d'établissement. Les modalités de son organisation sont proposées par le conseil pédagogique de l'établissement. Après consultation du conseil des délégués pour la vie lycéenne, elles sont soumises à l'approbation du conseil d'administration,
- il est distinct des heures de cours traditionnelles et est pris en charge par les enseignants,
- l'horaire consacré à l'accompagnement personnalisé est de deux heures par semaine ou **72 heures** par année. Il est intégré à l'emploi du temps des élèves.

Tous les professeurs peuvent participer à l'accompagnement personnalisé.

Ce dispositif s'appuie sur une équipe autour de l'élève avec notamment : la famille, l'enseignant, le professeur principal, le chef d'établissement, le documentaliste, le conseiller d'orientation-psychologue, le conseiller principal d'éducation.

Contenus des activités de l'accompagnement personnalisé

Enjeu : permettre à l'élève d'acquérir des compétences dans le cadre d'activités coordonnées de soutien, d'approfondissement et d'aide à l'orientation.

Mise en œuvre :

- travail sur les **compétences de base**, notamment la maîtrise de la langue et l'expression écrite et orale ;
- **travaux interdisciplinaires**, notamment en seconde et en première. Dans cette dernière classe, ils sont articulés avec les travaux personnels encadrés (TPE) ;
- travail sur les **compétences disciplinaires**, de la remise à niveau à l'approfondissement. En classe terminale, l'accompagnement personnalisé porte en priorité sur les disciplines spécifiques de chaque série.
- activités de découverte des métiers et des formations, y compris in situ, contacts avec des représentants de branches professionnelles, avec des établissements de l'enseignement supérieur (orientation active) etc.

L'ensemble des ressources de l'établissement, en particulier le CDI, est mobilisé avec également l'appui des TIC.

L'élève acteur de son parcours de formation et d'orientation

Enjeu : contribuer à une information continue et éclairée qui aide chaque élève à entreprendre des choix d'orientation raisonnés ; développer l'autonomie des élèves.

Mise en œuvre : grâce à l'articulation de 3 dispositifs dont les actions sont

complémentaires :

- 2 h d'accompagnement personnalisé,
- tutorat proposé à tous les élèves qui le souhaitent,
- stages de remise à niveau et stages passerelles.

Ces dispositifs (en lien avec les partenaires de l'orientation : CIO, ONISEP), offrent un cadre à la poursuite du parcours de découverte des métiers et des formations engagé dès la classe de cinquième, à travers :

- le passeport orientation formation,
- **l'orientation active** en classe de 1^{ère},
- **les entretiens personnalisés** d'orientation conduits par les professeurs principaux avec le concours des conseillers d'orientation-psychologues.

Les enseignements d'exploration

🎯 Les objectifs

Ces enseignements, d'une durée de 54 heures, ont pour objectifs principaux :

- de faire découvrir des champs disciplinaires de connaissances et les méthodes associées ;
- d'informer sur les cursus possibles au cycle terminal comme dans le supérieur (IUT, classes préparatoires, université ...)
- d'identifier les activités professionnelles auxquelles ces cursus peuvent conduire.

🎯 Deux enseignements au choix

Chaque élève choisit deux enseignements d'exploration, choix qui ne conditionne en rien son orientation future en classe de première :

- obligatoirement au moins un des deux enseignements d'exploration d'économie suivants : « principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » ou « sciences économiques et sociales ». Ces deux enseignements sont proposés au choix à tous les élèves ;
- un second enseignement d'exploration différent du premier.

🎯 Une offre complémentaire pour les enseignements technologiques

Afin de valoriser la voie technologique, l'élève peut choisir, en plus de l'enseignement d'exploration d'économie, deux enseignements parmi les suivants : biotechnologies, sciences et laboratoire, santé et social, création et innovation technologiques, sciences de l'ingénieur.

🕒 Les formations spécifiques

Les deux enseignements d'exploration peuvent être remplacés par un seul des enseignements suivants en raison des spécificités des formations auxquelles ils conduisent et des horaires qu'ils nécessitent : éducation physique et sportive (180 h), création et culture design (216 h) ou arts du cirque (216 h).

🕒 Les enseignements : description

Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion

- découvrir les notions fondamentales de l'économie et de la gestion par l'observation et l'étude de structures concrètes et proches des élèves (entreprises, associations, etc.).

Sciences économiques et sociales

- découvrir les savoirs et méthodes spécifiques à la science économique et à la sociologie, à partir de quelques grandes problématiques contemporaines.

Biotechnologies

- découvrir les protocoles expérimentaux, les procédés bio-industriels ;
- aborder les questions de qualité, de sécurité biologiques ;
- réfléchir à la place des sciences et des biotechnologies dans la société actuelle.

Sciences et laboratoire

- découvrir et pratiquer des activités scientifiques en laboratoire ;
- apprendre à connaître et utiliser des méthodologies et des outils propres aux différentes disciplines scientifiques concernées.

Santé et social

- découvrir les liens entre la santé et le bien-être social ;
- aborder la préservation de la santé de la population et de la protection sociale ;
- explorer les métiers du médical, du paramédical et du social.

Sciences de l'ingénieur

- analyser comment des produits ou des systèmes complexes répondent à des besoins sociétaux à travers la question du développement durable ;
- découvrir les objectifs et les méthodes de travail propres aux sciences de l'ingénieur.

Création et innovation technologiques

- comprendre la conception d'un produit ou d'un système technique faisant appel à des principes innovants et répondant aux exigences du développement durable ;
- explorer de manière active des domaines techniques et les méthodes d'innovation.

Littérature et société

- connaître les enjeux, la variété et l'intérêt d'une formation littéraire et humaniste ;
- percevoir les interactions entre la littérature, l'histoire et la société ;
- explorer la diversité des cursus et des activités professionnelles liées aux études littéraires.

Création et activités artistiques : Arts visuels ou Arts du son ou Arts du spectacle ou Patrimoines

- explorer divers lieux et formes et la création artistique contemporaine ;
- apprécier les enjeux économiques, humains et sociaux de l'art ;
- découvrir la réalité des formations et métiers artistiques et culturels.

Méthodes et pratiques scientifiques

- se familiariser avec les démarches scientifiques autour de projets interdisciplinaires ;
- comprendre l'apport et la place des sciences dans les grandes questions de société ;
- découvrir certains métiers et formations scientifiques.

Langue vivante 3

- découvrir une langue nouvelle et une autre culture ;
- acquérir les bases de la communication orale et écrite ainsi qu'un nouveau système graphique pour certaines langues.

Latin ou grec

- explorer trois sujets d'étude : l'homme romain/grec, le monde romain/grec, figures héroïques et mythologiques ;
- pratiquer la lecture des textes, notamment un extrait significatif d'une œuvre intégrale.

Création et culture design

- acquérir les bases d'une pratique exploratoire et créative du design ;
- appréhender une démarche de conception fondée sur des approches sensibles, plastiques, technologiques, économiques de différentes cultures et différentes époques.

Éducation physique et sportive

- suivre une formation pratique, exigeante et rigoureuse dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques (APSA) ;
- découvrir les métiers du sport et les études supérieures qui y conduisent.

Arts du cirque

- s'initier à l'univers du cirque, en collaboration avec un partenaire culturel habilité ;
- acquérir des savoir-faire fondamentaux dans les différentes techniques circassiennes ;
- se constituer une culture des arts du cirque et du spectacle vivant.

Le tutorat au lycée

🕒 Mise en place du tutorat

Enjeu : offrir à chaque élève la possibilité d'être **conseillé et guidé** par un tuteur et de prendre ainsi en main son parcours de formation et d'orientation.

Mise en œuvre : Le tutorat, intégré au projet d'établissement après consultation du conseil pédagogique, est assuré par des enseignants rémunérés, dont les documentalistes, ou des conseillers principaux d'éducation, sur la base du volontariat.

Il s'exerce :

- tout au long de la scolarité de l'élève au lycée ;
- en coopération avec le professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue.

L'élève est suivi par le même tuteur durant toute sa scolarité au lycée, sauf circonstance particulière, notamment en cas de changement d'établissement du tuteur ou de l'élève.

Dans toute la mesure du possible, les moments où le tuteur rencontre les élèves qu'il suit sont clairement identifiés et mentionnés dans leur emploi du temps.

🕒 Contenus du tutorat et rôle du tuteur

Enjeu : créer, dans le cadre d'un dialogue sur le long terme avec un adulte référent, des conditions propices permettant à l'élève de parfaire le développement de son **autonomie**.

Mise en œuvre :

- le tuteur aide le lycéen dans l'élaboration de son parcours de formation et d'orientation ;
- il assure un suivi tout au long de ce parcours, en coopération avec l'équipe éducative, notamment avec le professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue, auquel le tuteur ne se substitue pas ;

- il guide l'élève vers les ressources disponibles ;
- il l'aide à s'informer sur les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur ;
- il organise le cas échéant des visites d'entreprises ou d'administrations, des entretiens individualisés etc.

Le tuteur s'attache à créer une dynamique au sein du groupe dont il est responsable.

🎯 Pour une meilleure orientation vers le supérieur

Enjeu : créer les conditions d'une orientation réfléchie vers l'enseignement supérieur.

Mise en œuvre : en lien avec les partenaires de l'orientation, les centres d'information et d'orientation et l'ONISEP, le tutorat prend appui sur l'expérience et les compétences de l'élève :

- regroupées dans le passeport orientation formation,
- mises en œuvre dans le cadre d'une orientation active en classe de première ;
- développées lors d'entretiens personnalisés d'orientation, conduits par les professeurs principaux en coopération avec les conseillers d'orientation-psychologues ;
- acquises par l'élève en dehors de l'établissement.

Pour aider l'élève à construire progressivement son parcours d'orientation vers le supérieur, le tutorat s'attache à mettre en synergie les apports de chaque dispositif notamment l'accompagnement personnalisé, les stages de remise à niveau et les stages passerelles.

Les stages

🎯 Stages de remise à niveau

Enjeu : éviter le redoublement.

Mise en œuvre : Ces stages s'adressent aux élèves volontaires des lycées auxquels le conseil de classe aura recommandé de suivre un tel stage. Ils concernent les élèves de la classe de seconde à la classe terminale.

- Ces stages se déroulent pendant les vacances scolaires ou hors vacances scolaires et hors temps d'enseignement, notamment les mercredis et/ou les samedis ;
- ils sont prioritairement centrés sur l'acquisition de compétences, de contenus disciplinaires ou d'éléments de méthode ;
- en fonction du projet d'établissement et du public scolarisé, ils peuvent proposer des révisions et l'entraînement aux épreuves d'examen ;
- l'encadrement de ces stages est assuré principalement par des enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires effectives.

🎯 Stages passerelles

Enjeu : permettre aux élèves de changer d'orientation en cours ou en fin d'année en leur apportant les compléments d'enseignement indispensables à un changement d'orientation.

Mise en œuvre

Sont concernés en priorité, sur la base du volontariat, les élèves en classe de première générale ou technologique souhaitant changer de série ou passer dans la voie professionnelle ou inversement.

- L'élève qui souhaite changer de série ou de voie construit, avec l'aide du professeur principal, du conseiller d'orientation-psychologue et de son tuteur, son projet de changement d'orientation. Après avis du conseil de classe, ce changement est prononcé par le chef d'établissement qui, le cas échéant, au vu des besoins spécifiques de l'élève, peut proposer à celui-ci de suivre un stage passerelle.
- L'encadrement de ces stages est assuré principalement par des enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires effectives.

Les langues vivantes au lycée

🕒 Une nouvelle organisation de l'enseignement

Enjeu : mettre en œuvre efficacement les nouveaux programmes d'enseignement de langues vivantes (LV1, LV2, LV3) et mieux répondre aux exigences du *cadre européen commun de référence pour les langues*.

Mise en œuvre :

- constituer des groupes de compétences : voir fiche thématique sur les groupes de compétences
- moduler certaines périodes d'enseignement par :
 - la mutualisation des moyens horaires d'une période donnée pour organiser des plages d'enseignement plus longues dans une des deux langues du tronc commun et favoriser ainsi la conduite de projets plus ambitieux ;
 - l'organisation de stages de langue axés sur une pratique intensive de l'oral, sur la base du volontariat, pendant les vacances scolaires, en groupes restreints.

🕒 Plus d'enseignements en langue étrangère

Enjeu : diversifier les enseignements dispensés en langues vivantes ; proposer aux élèves une formation ouverte sur le monde contemporain, les autres cultures, notamment en série L, grâce au nouvel enseignement de littérature étrangère en langue étrangère.

Mise en œuvre :

- favoriser les disciplines non linguistiques enseignées en langues étrangères ;
- mettre en place des moments d'enseignement en langue étrangère : en TPE, dans des ateliers ponctuels, par des intervenants extérieurs, lors de conférences, etc.

🎯 Apprendre en situation réelle de communication

Enjeu : mettre les élèves en situation de communication réelle et concrète en langue étrangère.

Mise en œuvre :

- mettre en place dans les établissements des espaces dédiés pour favoriser l'accès à des contenus vidéo en version originale ;
- utiliser des outils numériques nomades (baladeurs numériques audio ou vidéo, ordinateurs, ...), au sein de la classe et de l'établissement comme à la maison, via l'Espace numérique de travail (ENT) ;
- créer des jumelages numériques avec des établissements étrangers ;
- organiser des échanges linguistiques et culturels en partenariat avec des établissements d'enseignement européens ou étrangers ;
- avoir recours à des intervenants en langue étrangère dans la classe comme dans l'accompagnement des élèves lors d'activités hors de la classe ;
- valoriser et favoriser pour tous les élèves les expériences à l'étranger, en intégrant les compétences acquises à cette occasion dans le passeport orientation formation et dans le livret de compétences expérimental.

Les groupes de compétences

© Une nouvelle organisation au sein de l'établissement

Enjeu : mettre en place pour chaque élève une progression plus personnalisée, adaptée à ses besoins spécifiques, tout en répondant aux exigences du *cadre européen commun de référence pour les langues*.

Mise en œuvre :

- constituer des groupes modifiables en cours d'année et indépendants :
 - de la série,
 - du statut de la langue choisie (LV1, LV2, voire LV3 pour certaines langues),
 - de l'organisation par classes ;
- aligner dans la mesure du possible les cours de chaque langue vivante pour permettre la constitution de ces groupes ;
- privilégier des effectifs réduits pour le travail sur les activités langagières orales ;
- encourager, le cas échéant, le regroupement d'élèves de lycées généraux, technologiques et professionnels du même secteur géographique.

© Des modalités pédagogiques différentes

Enjeu : mettre en œuvre des progressions plus personnalisées dans des groupes plus homogènes pour travailler à son rythme chacune des cinq activités langagières (compréhension de l'oral, expression orale en continu, interaction orale, compréhension de l'écrit et expression écrite).

Mise en œuvre

En début d'année, constituer les groupes :

- en établissant le profil linguistique de chaque élève dans chacune des cinq activités langagières, sur la base d'une évaluation élaborée par les équipes enseignantes ;
- en construisant une progression adaptée, en lien avec le *cadre européen commun de référence pour les langues*.

En cours d'année :

- dans chaque groupe, orienter le travail durant une période donnée, sur une activité langagière dominante, en s'appuyant sur une autre activité langagière mieux maîtrisée ;
- choisir de préférence une démarche de projet, adaptée à ce mode d'organisation, qui propose des situations et des activités donnant du sens aux apprentissages ;
- favoriser les échanges et la communication sans s'arrêter à la seule exigence de correction formelle de la langue ;
- permettre à chaque élève de passer d'un groupe à l'autre en fonction de ses progrès et de ses besoins, à partir d'une évaluation de ses acquis.

L'accès à la culture

🕒 Mise en place d'un « référent culture »

Enjeu : animer la vie culturelle au sein de chaque lycée.

Mise en œuvre : dans chaque lycée, un professeur « référent culture » a pour mission :

- de contribuer à l'élaboration du volet culturel du projet d'établissement ;
- de travailler en lien avec le conseil pédagogique et le conseil des délégués pour la vie lycéenne ;
- d'informer l'établissement de l'offre culturelle de proximité, en lien avec la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) et les services éducatifs des institutions culturelles locales ;
- de veiller au développement de projets culturels dans le cadre du temps scolaire et/ou périscolaire (classes à projet artistique et culturel, ateliers artistiques, ateliers scientifiques et techniques, etc.).

🕒 Généralisation des partenariats

Enjeu : généraliser les partenariats entre les lycées et les établissements culturels pour développer l'accès à la culture et la rencontre avec les artistes et les œuvres.

Mise en œuvre : la généralisation des partenariats s'appuie notamment sur les dispositifs suivants :

- le développement de l'histoire des arts dans les programmes d'enseignement (arrêté du 11 juillet 2008 relatif à l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts à l'école primaire, au collège et au lycée – BOEN n° 32 du 28 août 2008) ;
- les résidences d'artistes (circulaire actuellement en cours de publication au BOEN).

🎯 Développement de la culture cinématographique

Enjeu : encourager l'éducation à l'image, au cinéma et à l'audiovisuel, favoriser l'accès des lycéens aux grandes œuvres du patrimoine cinématographique, développer l'autonomie des lycéens.

Mise en œuvre : des séances de cinéma sont organisées au sein du lycée plusieurs fois par mois :

- téléchargement de films en VOD (vidéo à la demande) à partir d'une liste de films du patrimoine accompagnés de fiches pédagogiques ;
- animation par les lycéens d'événements autour de ces séances de cinéma (débat, expositions, critiques, etc.), notamment dans le cadre des conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL) ;
- complémentarité avec le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma » (cahier des charges téléchargeable sur le site du Centre national de la cinématographie).

La vie lycéenne

🎯 Valoriser l'engagement des lycéens

Enjeu : mieux reconnaître les responsabilités des lycéens et leurs initiatives au sein du lycée et en dehors.

Mise en œuvre :

- assouplissement du régime juridique de l'association qui gère les maisons des lycéens (MDL). De nouveaux objectifs sont assignés aux MDL qui existent depuis 1991 et doivent se substituer aux foyers socio-éducatifs pour rendre, de ce fait, les élèves davantage autonomes et responsables (circulaire n° 2010-009 du 29 janvier 2010 relative à la Maison des lycéens) ; abaissement de l'âge minimal (de 18 à 16 ans) pour siéger dans le bureau d'une association et au sein de la Maison des lycéens (modification législative en cours d'étude) ;
- prise en compte de l'investissement des lycéens dans le cadre de la vie lycéenne et reconnaissance de leurs engagements dans le livret de compétences expérimental (circulaire n°2009-192 du 28 décembre 2009).

🎯 Renforcer et faciliter les responsabilités des élus lycéens

Enjeu : moderniser les outils garantissant la représentativité des lycéens et renforcer la formation des élus.

Mise en œuvre :

- simplification du mode électoral pour la désignation des membres lycéens du CVL : les 10 élèves sont désormais élus pour 2 ans au suffrage universel direct, avec un renouvellement par moitié tous les ans ;
- extension des attributions du conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL), qui est consulté sur les modalités d'organisation du travail personnel, de

l'accompagnement personnalisé ainsi que sur les questions de restauration et d'internat ;

- renforcement du pouvoir conféré au vice-président du CVL : il peut désormais présenter au conseil d'administration des avis et des propositions et faire part des comptes rendus de séance du CVL. ;
- redéfinition, avec les représentants lycéens du CNVL, des modalités d'expression individuelle et collective des élèves au sein de l'établissement (liberté d'association, droit de publication, etc.) ;
- préparation d'une circulaire rappelant les moyens et les objectifs pour dynamiser et pérenniser la vie lycéenne : formation des élèves délégués, rôle des délégués académiques et des référents de vie lycéenne, utilisation des fonds de vie lycéenne, etc. ;
- préparation pour la rentrée 2010 d'un guide de l'élu lycéen, sous forme de fiches thématiques, téléchargeables sur le site national de la vie lycéenne (www.vie-lyceenne.education.fr).

🎯 Placer la culture au cœur de la vie lycéenne

Enjeu : favoriser la responsabilisation des lycéens par le développement de la vie culturelle au lycée.

Mise en œuvre :

- contribution de la Maison des lycéens au programme de la vie culturelle du lycée, en lien avec le projet d'établissement. Les lycéens deviennent ainsi les acteurs de leur parcours culturel en participant aux projets mis en place dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ;
- implication des lycéens dans les séances de cinéma organisées au sein du lycée (programmation, communication, débats, critiques, etc.).